

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION ARTS PLASTIQUES

Code fiche : FS EAE1800A

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art. Cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve écrite d'histoire de l'art. (*)	
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention de 20 à 30 lignes écrites au dos de la production sans signe distinctif.	<p>Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative au concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du 8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2021.</p> <p>Matériels autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les <u>logiciels sont vierges</u> de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores..., • Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, • Les sèche-cheveux, • L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours. <p>Matériels interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques... • Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses...), • Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées, baladeurs...), • Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, • Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception). <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute impression numérique, élément matériel, formel, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit être conçu et produit sur place, • Concernant les fixatifs, il convient que les candidats prennent leurs dispositions pour utiliser des produits et des techniques ne nécessitant ni préparation pendant l'épreuve ni bombe aérosol.

(*) Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Code fiche : FS EAE1800B

Epreuve numéro	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de philosophie. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite d'histoire des arts et des techniques. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de pensée par le dessin.	<ul style="list-style-type: none"> - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Les supports autorisés sont uniquement ceux mis à la disposition du candidat par le centre d'examen. De même, la documentation à utiliser est limitée à celle fournie dans le sujet. - Tout candidat contrevenant à ces indications sera éliminé. <p>Matériels autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériels de dessin et de mise en couleur, - toutes les techniques d'expression et de traduction sont autorisées à l'exception des procédés à séchage lents, des produits toxiques à base d'acétone ou trichloréthylène et de tous les documents ou matériaux préfabriqués, - planche à découper.

(*) Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026
SECTION : ECONOMIE ET GESTION**

OPTION A : ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

Code fiche : FS EAE8010A

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Dissertation portant sur le management Épreuve commune	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : Les codes, même annotés*, dès lors qu'ils ne comportent aucun commentaire, sont autorisés. *Il s'agit d'annotations dans l'édition. Cela exclut toute annotation personnelle. Les documents autorisés ne doivent comporter aucune annotation personnelle ou marque autres que celles de l'éditeur. Les post-it, même vierges, déjà apposés sur la documentation sont interdits. Seuls le soulignage et le soulignage sont autorisés.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériaux et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices **non programmables sans mémoire alphanumérique** ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « **mode examen** » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « **mode examen** » ;
 - non réversibilité du « **mode examen** » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2026**
SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION

OPTION B : FINANCE ET CONTRÔLE

Code fiche : FS EAE8010B

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve commune Dissertation portant sur le management.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : Les codes, même annotés*, dès lors qu'ils ne comportent aucun commentaire, sont autorisés. *Il s'agit d'annotations dans l'édition. Cela exclut toute annotation personnelle. Les documents autorisés ne doivent comporter aucune annotation personnelle ou marque autres que celles de l'éditeur. Les post-it, même vierges, déjà apposés sur la documentation sont interdits. Seuls le soulignage et le surlignage sont autorisés.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Option B : Finance et contrôle Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie à l'inscription,	Sont autorisés : - L'usage de la calculatrice dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021, - L'usage du plan comptable général (plan de comptes uniquement) non annotées, - L'usage des tables statistiques (sans formule). Sont interdits : - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériaux et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafez vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2026
SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION**

OPTION C : MARKETING
Code fiche : FS EAE8010C

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Dissertation portant sur le management Épreuve commune	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : Les codes, même annotés*, dès lors qu'ils ne comportent aucun commentaire, sont autorisés. *Il s'agit d'annotations dans l'édition. Cela exclut toute annotation personnelle. Les documents autorisés ne doivent comporter aucune annotation personnelle ou marque autres que celles de l'éditeur. Les post-it, même vierges, déjà apposés sur la documentation sont interdits. Seuls le soulignage et le soulignage sont autorisés.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie à l'inscription.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

**SECTION : GÉOGRAPHIE
FSEAE1000A**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
17/02/25	9h à 16h	Composition en géographie thématique	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
18/02/25	9h à 16h	Composition en géographie des territoires	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
19/02/25	9h à 16h	Épreuve sur dossier Concepts et méthodes de la géographie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
20/02/25	9h à 16h	Composition d'histoire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, **règle trace-formes**.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2026
SECTION : LETTRES MODERNES
Code fiche : FS EAE0202A

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Etude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500 extrait d'une œuvre inscrite au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Etude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 extrait de l'une des œuvres inscrites au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
4) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
5) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Version latine ou version grecque au choix du candidat formulé lors de son inscription.	<ul style="list-style-type: none"> - Version Latine : Les dictionnaires latin-français Bornecq, Gaffiot (y compris la nouvelle édition 2000), Goelzer et Quicherat sont autorisés. - Version grecque : Les dictionnaires grec-français Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix sont autorisés. - L'usage de tout ouvrage de référence, de toute version numérique des dictionnaires désignés ci-dessus, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
6) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Version dans une langue vivante choisie lors de l'inscription.	<ul style="list-style-type: none"> - Les dictionnaires unilingues dans la langue choisie sont autorisés. - Pour les options arabe et hébreu, les dictionnaires bilingues sont autorisés. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE

OPTION CHIMIE

Code fiche : FS EAE1500B

Epreuve numéro	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition de chimie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition de physique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - Matériel requis : règle graduée d'au moins 30 cm, un compas, un rapporteur - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Problème de chimie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris)..

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE

OPTION : PHYSIQUE

Code fiche : FS EAE1500A

Epreuve numéro	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition de physique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Composition de chimie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Problème de physique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris)..

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

**SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR
OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE ELECTRIQUE**

Code fiche : FS EAE1415A

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021.. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris)..

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

**SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR
OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE INFORMATIQUE**

Code fiche : FS EAE1417A

Epreuve numéro	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris)..

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR

OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE MECANIQUE

Code fiche : FS EAE1414A

Epreuve numéro	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	<ul style="list-style-type: none"> - Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris)..

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION SCIENCES DE LA VIE - SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

Code fiche : FSEAE1600D

EPREUVE NUMERO	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur A. Biologie et physiologie cellulaires, biologie moléculaire : leur intégration au niveau des organismes.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur B. Biologie et physiologie des organismes et biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur C. Sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire, de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) et de la règle de la Société géologique de France comportant une échelle chrono stratigraphique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, **crayons et feutres de couleurs, feutres**, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.